

APPEL À AUTEURS

Ouvert jusqu'au 24 juin 2022

les photographiques

Le Mans // 2023

Les Photographiques 2023 se dérouleront du 18 mars au 9 avril au Mans (dates à confirmer) et dans des villes alentours. La manifestation, organisée chaque année par l'association "Festival de l'image" permet la rencontre d'un large public avec la création photographique contemporaine, avec les œuvres et les auteurs.

Il n'y a pas de thème imposé.

Les organisateurs établiront leur programmation en privilégiant la diversité des sujets et des formes photographiques (y compris les installations), tout en cherchant des visions d'auteur caractérisées par leurs qualités artistiques, leur originalité et leur cohérence.

Peuvent participer tous les artistes à l'origine d'une œuvre photographique quels que soient leur statut, leur âge et leur nationalité. Les candidats proposeront un ou deux ensembles au maximum mais un seul d'entre eux pourra être retenu.

Le montant du droit d'inscription est fixé à 15 € par auteur (même si il y a envoi de deux séries). Cette somme sera entièrement réinvestie dans l'organisation de la manifestation, l'association "Festival de l'image" étant exclusivement composée de bénévoles.

Chaque photographe sélectionné au titre de l'appel à auteurs sera présenté dans le cadre d'une exposition collective du 18 mars au 9 avril (dates à confirmer). Il se verra attribuer la somme forfaitaire de 700 € à titre de droits d'auteurs pour l'exposition ET pour l'acquisition d'un tirage par l'association. L'auteur organisera l'acheminement de ses images et leur retour en accord avec l'association. Seuls les frais de transport et de déplacement seront pris en charge sur justificatifs dans la limite de 500 € (facture, billets de train, tickets de caisse carburant, tickets autoroutes, etc...). L'association "Festival de l'image" ne prendra pas en charge les coûts de production des œuvres exposées.

Pour participer à la sélection :

- prenez connaissance du règlement de participation : www.photographiques.org
- faites nous parvenir votre candidature **au plus tard le 24 juin 2022** par voie numérique obligatoirement et éventuellement complétée par un dossier papier (facultatif)
- réglez les droits d'inscription de 15 € dans les mêmes délais.

Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.

Utilisez uniquement ce courriel pour votre candidature : appelauteurs@photographiques.org

Conditions de participation appel à auteurs

Peuvent participer tous les artistes à l'origine d'une œuvre photographique cohérente, quels que soient leur statut, leur âge, leur genre et leur nationalité. Aucun thème n'est imposé. Les candidats peuvent présenter une ou deux séries maximum mais seulement l'une d'entre elles pourra être retenue. Le nombre d'images reste libre. Les séries en cours sont acceptées à condition qu'elles soient suffisamment développées. L'auteur devra pouvoir garantir la finalisation de la série avant fin décembre 2022.

La sélection se déroulera en deux étapes.

- Présélection : 30 auteurs seront retenus sur l'ensemble des dossiers reçus. La liste en sera mise en ligne sur le site des Photographiques et sur la page Facebook le lundi 12 septembre 2022.

Parmi ces 30 dossiers de candidature présélectionnés, ceux qui ne seront pas retenus pour la programmation définitive pourront être présentés sous forme de diaporama durant le festival sous condition de l'accord des auteurs (extraits de 6 images en HD par auteur).

- Sélection : une douzaine d'auteurs seront retenus et prévenus personnellement. Leur liste sera mise en ligne sur le site des Photographiques et sur la page Facebook à partir du 26 septembre 2022. Les artistes sélectionnés exposeront dans le cadre de la programmation 2023.

ATTENTION : en raison du grand nombre de dossiers reçus, les auteurs non sélectionnés ne pourront être avertis personnellement. Il est par conséquent conseillé de consulter le site et la page Facebook des Photographiques à partir du lundi 12 septembre.

Les œuvres, sauf cas particulier, devront être tirées, montées et prêtes à être présentées que ce soit sous la forme d'un accrochage classique ou d'une installation. Elles seront acheminées jusqu'au lieu d'exposition avant le 6 mars 2023 par les soins de leurs auteurs. La date de retour sera indiquée ultérieurement. L'organisation de ces transports reste de la responsabilité des auteurs retenus.

Chaque série sélectionnée par les organisateurs au titre de l'appel à auteurs pourra être présentée dans le cadre d'expositions collectives ou individuelles du 18 mars au 9 avril (dates à confirmer) au Mans ou dans des villes avoisinantes. Dans ce cas, le calendrier peut être légèrement décalé. Le nombre de pièces exposées pourra être redéfini avec l'auteur en fonction des contraintes du lieu d'exposition.

Les œuvres seront présentées sous la responsabilité de leur auteur qui garantit que celles-ci n'enfreignent en rien le droit de l'image. Les organisateurs ne sauraient être recherchés en responsabilité à cet égard.

Chaque photographe sélectionné se verra attribuer la somme de 700 € à titre de droits d'auteurs pour l'exposition ET pour l'acquisition d'un tirage par l'association, ainsi qu'une enveloppe de 500 € maximum, sur justificatifs pour ses frais de déplacement et de transport des œuvres (facture, billets de train, tickets de caisse carburant, tickets autoroutes, etc...). Il sera invité pour l'ouverture du festival et le vernissage des expositions, le samedi 18 mars (date à confirmer) (dîner et hébergement assurés par l'association).

L'accrochage sera assuré par les membres de l'association. Les photographes qui désirent y participer devront en supporter les frais. Un plan d'accrochage peut être proposé par les

photographes. Il sera respecté dans la mesure des possibilités techniques du lieu d'exposition.

Les œuvres seront assurées à compter de la date de réception et jusqu'à 7 jours après la clôture des expositions.

Les photographes sélectionnés devront fournir ultérieurement des éléments de communication et notamment 3 images HD libres de droits pour la manifestation. Les modalités leurs seront communiquées ultérieurement.

Une fiche technique rassemblant des informations indispensables à la préparation des expositions et à l'assurance des œuvres sera exigée avant le 1er janvier 2023.

Le décrochage sera assuré par les membres de l'association. Si l'auteur a fait appel à un transporteur, il devra veiller à ce que le conditionnement des œuvres soit suffisant et puisse être réutilisé pour le retour. À défaut, les organisateurs tiendront les œuvres à disposition de l'auteur sans prolongation de la période d'assurance.

Après avoir pris connaissance des présentes conditions de participation vous adresserez au plus tard le 24 juin 2022 :

• **Votre dossier numérique comportant :**

- **Le formulaire de participation dûment rempli et signé**
- **Un ensemble cohérent d'images*** (Nombre d'images libre)
- **Un texte de présentation**
- **Une mini bio artistique**

à : appelaauteurs@photographiques.org

Important : pour un traitement rapide de votre envoi, nous vous remercions de privilégier l'utilisation d'un lien WeTransfer ou équivalent pour communiquer vos images et vos documents et de ne rien intégrer dans le corps du mail.

• Votre dossier papier (facultatif) est à envoyer la même date à :

LES PHOTOGRAPHIQUES – programmation, 46 route de la Pétrie, 72230 GUÉCÉLARD

• **Votre règlement par chèque à l'adresse postale ci-dessus (à l'ordre du Festival de l'image) ou en ligne sur www.photographiques.org (menu « régler mon inscription »)**

POUR RAPPEL :

- **Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.**
- **Les résultats de la sélection définitive seront mis en ligne à partir du 26 septembre.**
- **Seuls les candidats retenus seront personnellement informés avant cette date.**
- **Utilisez uniquement l'adresse appelaauteurs@photographiques.org**

Il n'y aura pas de mails envoyés aux candidats non sélectionnés.

*Tous les fichiers numériques (textes, formulaire, photos) portent un titre commençant par le nom de l'auteur; chaque fichier photo (format .jpg, 72dpi, 1000 pixels pour le + grand côté) est identifiée par le nom de l'auteur et le n° de l'image.

Formulaire d'inscription appel à auteurs

À joindre à votre dossier de candidature pour le 24 juin 2022 inclus à
appelauteurs@photographiques.org

(Merci de joindre un formulaire par série si vous en présentez deux)

(En majuscules si manuscrit)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

Site web (facultatif) :

Titre de la série :

Nombre d'images :

Formats et supports des tirages :

J'ai pris connaissance de l'appel à auteurs par l'intermédiaire de :

Édition d'ouvrages (facultatif) :

Je sou mets ma candidature à la programmation 2023 du festival "Les Photographiques".

Je certifie être l'auteur des œuvres présentées, qu'elles n'enfreignent en rien le droit de l'image et que j'en assume l'entière responsabilité.

Je joins, par voie numérique, à ce formulaire l'ensemble d'images que je propose à la sélection ainsi qu'un texte de présentation et une mini bio artistique à
appelauteurs@photographiques.org

Tous les fichiers numériques (textes, formulaire, photos) portent un titre commençant par le nom de l'auteur ; chaque fichier photo (format .jpg, 72dpi, 1000 pixels pour le + grand côté) est identifiée par le nom de l'auteur et le n° de l'image.

Les dossiers non conformes ne seront pas examinés.

Je m'acquitte des droits d'inscription de 15 €.

Paiement en ligne

Par chèque à l'ordre de "Festival de l'image" à envoyer à :

LES PHOTOGRAPHIQUES programmation,
46 route de la Pétrie, 72230 GUÉCÉLARD

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation de l'appel à auteurs Les Photographiques 2023 et les accepter.

Date et signature :